

Déroulement de l'examen théorique général :

L'examen se déroule dans un centre agréé par l'état tel que la poste.

Il dure environ 40 min et se déroule sur tablette numériques. L'élève se présente seul 15 min avant le début de l'épreuve avec une pièce d'identité et sa convocation remise par l'auto-école.

40 Questions sur le code de la route sont posées, et pour obtenir l'examen il faut obtenir la note minimale de 35/40.

Le résultat est communiqué par mail à l'auto école ou au candidat directement, le candidat devra se rapprocher de l'auto-école pour connaître son résultat environ 2h après le passage de l'examen.

Déroulement des permis B/B78

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière, l'examen est d'une durée d'environ 30 mns.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbains, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination connue en vous guidant de manière autonome pendant une durée d'environ 5 minutes ;
- Réaliser une manœuvre
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule en lien avec la sécurité routière et répondre à une question de premier secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux jeunes conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Cette grille de notation comporte 31 points, un minimum requis de 20 points vous sera demandé afin d'obtenir votre examen du permis de conduire sans erreur éliminatoire.

Déroulement du permis BE

L'examen du permis de conduire BE comporte des épreuves théoriques et pratiques sur plateau et sur route. L'ensemble des connaissances acquises est indispensable à la conduite en sécurité d'un ensemble de véhicules.

Pour être reçu à l'épreuve plateau vous devez totaliser un minimum de 19 points sur 23.

L'épreuve comporte :

- Des vérifications courantes de sécurité,
- Un attelage,
- Des vérifications courantes de sécurité (suite),
- Un thème tiré au sort,
- Une interrogation orale,
- Une épreuve de maniabilité.

Pendant toute la durée du test de connaissances, l'inspecteur surveille vos gestes et postures. Vous devez porter des gants et le gilet haute visibilité et ne pas avoir de comportements qui pourraient occasionner chutes ou blessures.

Présentation de l'épreuve plateau :

- Caractéristiques des véhicules,
- Mise en place des véhicules,
- Contrôle des véhicules,
- Contrôle de l'immobilisation,
- Vérification des documents de bord,
- Contrôles du véhicule tracteur,
- Contrôles remorque,
- Mise en marche du moteur,
- Positionnement du véhicule tracteur,
- Compatibilité,
- Attelage,
- Annonce dimensions et poids.

Epreuve circulation :

Pour le permis BE l'épreuve circulation peut être passée dans la foulée de l'épreuve plateau.

Le temps global est de 60 mns.

Elle a lieu sur des itinéraires empruntant des parcours urbains, routiers et si possible autoroutiers ou assimilés.

Vous devez notamment :

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- Emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- Changer de direction, franchir des intersections,
- Utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- Dépasser et croiser des véhicules ;
- Prendre des précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

Une phase de conduite autonome (environ 10 mn) permet de vous évaluer sur votre capacité à gérer votre itinéraire.

Interrogation orale :

L'interrogation orale se déroule dans le véhicule

.Une fiche est tirée au sort.

Vous devez en exposer les différents points.

FICHES INTERROGATION ORALE :

- 1- Conduite dans des conditions atmosphériques difficiles, route de nuit
- 2- Comportement en présence d'un accident
- 3- Conduite en montagne ou zones accidentées
- 4- Gestes et postures- accidents du travail
- 5- Chargement – surcharge
- 6- Le dépassement
- 7- Dynamique du véhicule
- 8- Alcool, stupéfiants, médicaments
- 9- Eco-conduite et conduite citoyenne
- 10- Porte-à-faux – Angles morts
- 11- Comportement en tunnels et aux passages à niveau
- 12- Systèmes de sécurité et d'aides à la conduite

Déroulement des examens permis A2, A1

L'épreuve hors circulation

L'épreuve hors circulation ou « plateau » a lieu sur un terrain fermé de 130 mètres de long et de 6 mètres de large. Elle dure 17 minutes et 30 secondes. Elle a pour but de montrer que vous avez une maîtrise suffisante de la machine pour évoluer en toute sécurité.

Elle se compose de 4 parties :

- Déplacement de la moto sans l'aide du moteur : Vous devez débéquiller la moto puis la déplacer en marche avant et arrière. Ensuite, vous devez faire des vérifications techniques, mécaniques et d'entretien tirées au sort ou choisies par l'expert.
- Maîtrise de la moto à allure réduite (1 parcours tiré au sort parmi 2) : Slalom à vitesse réduite entre des cônes et des piquets. Le retour se fait avec un passager.
- Maîtrise de la moto à allure plus élevée (2 parcours tirés au sort parmi 4) : Les allers des deux slaloms sont identiques. Le retour du premier parcours comporte un évitement à 50 km/h et le retour du deuxième parcours un freinage d'urgence.
- Interrogation orale : vous serez interrogé sur un certain nombre de sujets contenus dans les 12 fiches Interrogation Orale (durée d'environ 4 minutes).

Chacune des épreuves est notée séparément. Les notes vont de A (satisfaisant) à C (insuffisant). L'épreuve "sans moteur" est notée A ou B et n'est pas éliminatoire. Dans toutes les autres épreuves, la note C est éliminatoire.

Pour être admis à l'épreuve "hors circulation", vous devrez obtenir les scores suivants :

- 5 A ou
- 4 A et 1 B ou
- 3 A et 2 B ou
- 2 A et 3 B

Les combinaisons avec C ou 4 B sont éliminatoires.

Vous devez réussir l'épreuve hors circulation pour passer l'épreuve en circulation. Une fois obtenue, l'épreuve hors circulation est valable 3 ans (sous réserve de la validité du code).

L'épreuve en circulation sur la voie publique

Il est toujours plus facile de réussir un examen lorsqu'on connaît précisément les critères d'évaluation ! La grille d'évaluation ci-dessous est celle utilisée par minimum 17 points sur 27 et ne pas commettre de **faute éliminatoire** l'inspecteur pendant l'épreuve en circulation. Pour être reçu, vous devrez obtenir au minimum 17 points sur 27 et ne pas commettre de **faute éliminatoire**.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer	⊗							
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie				+1				
Total général								

Cette épreuve a pour but d'évaluer votre capacité à vous déplacer en toute sécurité, sans gêner les autres, ni les surprendre.

L'examineur et votre formateur vous suivent en voiture. Les indications de direction sont données au moyen de la liaison radio. La durée de cette épreuve est de 30 minutes environ (25 minutes de conduite effective dont environ 5 minutes de conduite autonome).

Dans la mesure du possible, l'épreuve en circulation a lieu sur des itinéraires variés (ville, route, autoroute). Pour évaluer le niveau d'autonomie de votre conduite, on vous demandera de suivre un itinéraire balisé par des panneaux.

Seront évaluées :

- La courtoisie
- La conscience des risques

- l'autonomie
- la recherche d'indices
- l'adaptation de l'allure aux circonstances
- le partage de la route
- le respect de la réglementation.

Attention : Toute action, non-action ou tout comportement dangereux du candidat le plaçant, lui ou les autres usagers, dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des autres, constitue une erreur éliminatoire.

De même, le non-respect du code de la route (franchissement d'une ligne continue, circulation en sens interdit, non-respect des priorités...) est également éliminatoire.

Les résultats

À l'issue de l'épreuve pratique, l'inspecteur ne communique pas le résultat directement. Le certificat d'examen du permis de conduire (CEPC), est disponible via le formulaire sur le site de la Sécurité Routière.

Dans tous les cas, il vous faudra patienter 48 heures après le passage de l'examen (week-end et jours fériés non inclus) avant de connaître son dénouement.

- Si vous réussissez : Bravo !

Le document CEPC comportant la mention FAVORABLE est valable 4 mois et constitue votre titre de conduite en attendant la délivrance du permis de conduire définitif.

En cas de contrôle des forces de l'ordre, ce certificat peut être présenté, accompagné d'une pièce d'identité, en version papier ou directement sur un smartphone ou une tablette.

Pour suivre la fabrication de votre permis, rendez-vous sur le site de l'ANTS.

Attention : le titre provisoire ne permet pas de conduire à l'étranger.

Le permis de conduire de la catégorie A2 est valide pendant 15 ans. Cette validité est indiquée sur le permis définitif.

- Si vous échouez :

La mention « INSUFFISANT » est indiquée en bas de votre bilan de compétences. Les raisons de votre échec et des pistes d'amélioration sont indiquées dans le document. Utilisez ces éléments pour vos prochaines leçons, demandez conseil à votre formateur et tirez-en tout le bénéfice !

Vous pourrez vous représenter à l'épreuve dans un délai minimum de 48 heures.

Attention : La réussite au code vous permet de passer 5 fois les épreuves pratiques, dans un délai maximum de 5 ans. Une épreuve pratique est comptabilisée à chaque échec à l'épreuve hors circulation et à l'épreuve en circulation.